

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Du 24 au 29 septembre :
semaine nationale d'action :
AG dans tous les établissements,
réponse collective
à la lettre du Président,
campagne d'opinion

Sommaire :

PAGE 2

- Collectif académique
- Joindre le SNES

PAGE 3

- Mouvement intra
- Surnombres ?

PAGE 4

- Se syndiquer
- En bref

Mercredi 3 octobre :
rassemblements dans
les départements, renvoi
collectif de nos réponses
Préparons dès maintenant
une action nationale
unitaire (grève ou
manifestation nationale)

Qui veut tuer son chien...

Hyperactivité médiatique et déclarations-choc : le gouvernement mène une véritable campagne de dénigrement contre le système éducatif et notre profession.

- Campagne sur les profs en surnombre, alors que les classes sont plus surchargées et que des milliers de TZR manquent déjà pour assurer les remplacements.
- Campagne sur l'accompagnement éducatif des « orphelins de 16h » et pas un mot sur les 30 000 emplois de surveillants supprimés, la mise en extinction de leur catégorie, ni sur les milliers d'emplois d'AED, CAV supprimés cette année.
- Campagne sur les horaires « trop lourds » de nos élèves, la valeur du bac, le lien diplôme - emploi...

Il s'agit bien de justifier, sur l'air de « l'éducation va mal, on va changer tout ça », une politique d'abandon de toute ambition pour la formation des jeunes, de remise en cause des missions du Service Public d'Éducation, se déclinant sur 3 grands axes :

Suppressions massives de postes : 27 000 depuis 2003 et 11200 - dont 8800 dans le second degré ! - annoncées au prochain budget.

Remise en cause structurelle du système éducatif : diminution des horaires élèves et suppressions d'options (il faut bien « financer » les suppressions de postes), autonomie des établissements, y compris dans les horaires et les programmes, réforme des lycées, le tout sur fond de socle commun, d'enseignement à minima et de ségrégation accrue.

Remise en cause de notre métier et de nos statuts.

Cette politique s'inscrit dans un contexte global d'attaques tous azimuts : contre la Fonction Publique et les fonctionnaires, la protection sociale, la retraite, le code du travail...

L'opinion publique n'est pourtant pas dupe : selon un récent sondage, 88% des Français sont satisfaits de l'école et des enseignants. C'est pour nous un soutien et un atout considérables.

Face à cette politique de démantèlement du système éducatif, notamment du second degré, notre profession doit se mobiliser massivement et durablement pour imposer d'autres choix. Elle doit, avec les parents d'élèves et l'opinion publique, défendre l'avenir de l'école et de la jeunesse.

*Notre CA académique, et le Conseil National du SNES proposent à toute la profession la mise en place d'un **plan d'action et de mobilisation**.*

- Action nationale de haut niveau (grève et/ou manifestation nationale) au cours du 1^{er} trimestre : c'est la proposition que le SNES fait à tous ses partenaires, et qu'en tout état de cause il organisera.
- Campagne à tous les niveaux en direction des parents, de l'opinion et des media, pour dénoncer la nature réelle de la politique éducative du gouvernement, et exiger une autre politique.
- Mise en place d'un dispositif SNES dans tous les établissements permettant l'expression et la mobilisation de toute la profession face au dispositif gouvernemental (table ronde, livres vert et blanc sur le métier d'enseignant).

Construisons dès maintenant ces mobilisations.

Réunissons les collègues dans chaque établissement, intervenons avec eux sur les problèmes de rentrée (effectifs, HS...), débattons avec eux de la gravité des attaques engagées par le gouvernement. Répondons collectivement à la lettre aux « éducateurs » (!) du Président de la République et participons aux rassemblements organisés dans chaque département pour renvoyer ces réponses.

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Bernard DUFFOURG

Secrétaire général
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels (agrégés)
Publications
Formation syndicale

Florence DENJEAN-DAGA

Secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA
Gestion des personnels (certifiés, AE)
Mutations, carrières, congés, disponibilités

Brigitte GELY

Secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA
Gestion des personnels (TZR, Non-Titulaires)
Montpellier-Snes

Raymond LABORIE

Secrétaire général adjoint
Trésorier
Siège en CAPA, CACFC
Enseignements technologiques
Formation continue

Claude MATAN

Secrétaire général adjoint
Siège en CAPA, CAPN
Gestion des personnels (certifiés, AE).
Mutations, carrières
Problèmes financiers

Sébastien BADET

Siège en CAPA
Personnels non-titulaires
Animation de la vie syndicale

Sarah FABERON

Gestion des personnels (TZR)
Emploi, carrières, congés, disponibilités

Bertrand HUMEAU

Siège en CAPA
Gestion des personnels (agrégés)
Informatique, Site Internet

Jean JOURNET

Gestion des personnels (reclassements, retraites, congés, disponibilités)

Jean-Pierre MELJAC

Siège en CAPA, CACFC, CAEN
Gestion des personnels (agrégés, réadaptation)
Lycées, Politique scolaire

Marc MOLINER

Siège en CAPA
IUFM

Claire POUS

Siège en CAPA
Gestion des personnels (agrégés)
Emploi, carrières

Christophe QUITTET

Siège en CAPA
Trésorerie
Informatique, Site internet

Arnaud ROUSSEL

Siège en CAPA
Collèges, Trésorerie

Françoise SUREDA

Siège en CAPA
Gestion des personnels (documentalistes)

Frédérique THONNAT

Siège en CTPA, CAEN, CACLV
Relations avec les médias

Valodia TORREILLES

Gestion des personnels (agrégés)

RESPONSABLES DE CATÉGORIES

Agrégés : Bernard DUFFOURG, Bertrand HUMEAU, J.P. MELJAC, Claire POUS

Certifiés : Florence DENJEAN-DAGA, Brigitte GELY, Claude MATAN

Conseiller d'orientation :

Daniel BOULANGER
Siège en CAPA

Conseillers Principaux d'Education :

M. Alice BELLIN, Elsa DUTHEIL
Siège en CAPA

MI-SE :

Christophe FERNANDEZ
Siège en CPC

Retraités :

Pierre ANTONINI

Aides Educateurs :

Raymond MARTIN

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Jean-Pierre MELJAC, Elisabeth CASSOU-BARBIER, Catherine GOSSEZ, Joël ILLES, Raymond LABORIE.

Collèges

Arnaud ROUSSEL, Sébastien BADET

IUFM

Marc MOLINER

Mutations - Carrières - Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Sarah FABERON, Brigitte GELY, Claude MATAN, Claire POUS

Informatique - Site Internet

Bertrand HUMEAU, Christophe QUITTET

Retraites

Jean JOURNET, Claude MATAN

JOINDRE LE SNES

LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70
Fax : 04 67 54 09 81
e-mail : s3mon @ snes.edu
Site internet : www.montpellier.snes.edu

Permanences tous les jours :
9h - 12h et 14h - 17h30
et le samedi matin 10h - 12h
une semaine sur deux

Une permanence CPE a lieu au S3 le lundi après-midi.

LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Aude : Gilbert SARTORE, Henri GUARINOS
22 bis bd de Varsovie - 11000 Carcassonne
Tel/Fax : 04 68 25 99 88
Permanences :
Lundi et vendredi après-midi de 14h à 17h.

Gard : Bertrand HUMEAU,
Florence THIEBAUT, Marie LEGAL
26 bis rue Becdelièvre - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 36 63 54 - Fax : 04 66 36 63 55
Permanences :
lundi de 10h à 12h, mardi de 14h à 16h,
mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Hérault : Raymond MARTIN,
Stéphane MONTAZEAUD,
Elisabeth CASSOU-BARBIER,
Sébastien BADET, Arnaud ROUSSEL
FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
Tel/Fax : 04 67 15 58 52
Permanences :
- au S2, Allée de Montmorency :
lundi de 9h à 16h et mardi de 15h à 18h,
- au S3, Enclos des Lys : mercredi de 14h à 17h.

Lozère : Joël ILLES, Hervé FUMEL
FSU la Chicanette - rue des Ecoles
48000 Mende
Tel : 04 66 65 39 79 et 04 66 65 14 60

P.O. : Anne-Marie DELCAMP,
Marc MOLINER, Gérard GIRONELL
18 rue Condorcet - 66000 Perpignan
Tel : 04 68 66 96 51 - Fax 04 68 50 32 31
Permanences :
Lundi et jeudi de 14h à 17h,
mardi et mercredi de 14h30 à 17h.

MUTATIONS

MOUVEMENT INTRA ENCORE DÉGRADÉ

Le mouvement intra 2007 s'inscrit dans la continuité des quatre derniers mouvements : les recteurs sont libres de choisir les règles hors de tout cadrage national, dans un contexte de suppressions massives de postes, liées en particulier à la mise en œuvre du décret de Robien qui a été finalement abrogé quelques semaines plus tard, suite aux actions menées par les personnels, ... mais les postes supprimés ne sont réapparus que sous forme d'HS et encore, en partie seulement !

Lors des discussions sur la circulaire rectorale nous avons fait des propositions pour une prise en compte équitable de l'ensemble des situations individuelles afin d'offrir à un maximum de collègues la possibilité de muter :

- limitation comme l'année dernière des bonifications de sortie APV. La difficulté d'exercer dans ces établissements doit être reconnue et prise en compte, mais la mobilité volontaire des enseignants ne doit pas dépendre uniquement de ce critère là.
- maintien cette année encore des bonifications transitoires ZEP et des bonifications TZR acquises au 1/09/04. Le rectorat a cependant à nouveau refusé de rétablir des bonifications pour tous les TZR au-delà de 2004.
- Le vœu toute ZR d'un département peut

faire l'objet d'un vœu préférentiel pour les prochains mouvements.

- Meilleure prise en compte de l'ancienneté dans le poste.
- Prise en compte, pour les rapprochements de conjoint, de tous les enfants.
- Les années de séparation au delà de trois sont bonifiées.

Un des enjeux majeurs pour le SNES est de faire vivre le paritarisme : propositions lors de la discussion sur la circulaire rectorale, aide et conseil à de très nombreux collègues et un investissement très important lors des différentes opérations du mouvement. Les élus du SNES ont fait corriger un très grand nombre de barèmes erronés, permis la prise en compte de nombreuses situations individuelles oubliées, rétablissant ainsi les collègues dans leur droit.

Les élus du SNES ont pu considérablement améliorer le projet de mouvement fourni par l'administration - près de 30% de mutations supplémentaires - dans le respect des vœux et des barèmes de tous les candidats. Les élus du SNES font ainsi vivre le paritarisme. Ils n'acceptent pas que certaines organisations syndicales, qui dévoilent le projet avant même la tenue des FPMA, voulant ainsi faire croire à une plus grande efficacité, en arrivent à faire obstacle, pendant les commissions, aux améliorations proposées par le SNES ... Ni que d'autres,

dans d'autres instances, fassent modifier les vœux de l'un de leurs élus alors que le projet de mouvement est connu. De telles pratiques sont inadmissibles et discréditent le paritarisme, y compris les organisations syndicales qui se battent pour la transparence et l'équité. Plus grave encore, ces comportements risquent de conduire l'administration à davantage de rigidité dans le traitement des dossiers au détriment de l'ensemble des collègues.

Le mouvement 2007 s'est déroulé dans un contexte difficile, marqué par des suppressions massives de postes, par un nombre considérable de compléments de service dans deux, voire trois communes pour certaines disciplines, seule réponse de l'administration aux restrictions budgétaires. Il est certes important d'implanter le maximum de postes pour garantir une certaine fluidité dans le mouvement, mais pas à n'importe quel prix. Le SNES refuse l'instabilité et la précarité des emplois.

Les menaces sur le droit à mutation persistent. Nous continuerons à agir, avec la même détermination, avec les collègues et dans les commissions paritaires pour faire respecter et améliorer ce droit pour tous.

C. MATAN

REMPACEMENTS

VOUS AVEZ DIT SURNOMBRES ?

Le nombre de TZR dans notre académie est resté sensiblement le même que l'an dernier (près de 1100) mais la pénurie de titulaires-remplaçants, qui a amené, l'an dernier déjà, le rectorat à recruter près de 800 contractuels d'enseignement, s'annonce encore plus inquiétante en cette rentrée scolaire.

Dès la première semaine de septembre, il n'y avait plus de TZR en documentation, arts plastiques, CPE dans toute l'académie. Plus aucun TZR disponible en Maths dans les zones de Béziers, Montpellier, Nîmes, plus de TZR de lettres modernes et d'Allemand (!) dans l'Aude, de SVT dans les P.O. et l'Aude, d'Histoire-Géographie dans le Gard, et la Lozère est sinistrée

dans de nombreuses disciplines, notamment en Education Musicale.

Dans la plupart des disciplines, la situation est aujourd'hui déjà très tendue et tout porte à penser que les remplacements vont poser de sérieux problèmes cette année.

Les TZR viennent en effet d'être utilisés en grande partie pour assurer les heures d'enseignement que les suppressions de postes imposées artificiellement en juin ont laissées vacantes.

La pression risque donc d'être très forte sur tout le monde cette année : remplacements à l'interne, heures supplémentaires, pour les titulaires de poste. Et pour les TZR, multiplication des affectations hors zone, hors matière, à cheval.

Les commissaires paritaires du SNES ont pu s'appuyer sur les actions menées l'an dernier pour que les TZR affectés hors-zone conservent leur rattachement d'origine et touchent les ISSR. Pour le cas où cette règle ne serait pas respectée, comme pour tout problème concernant votre affectation, vos indemnités, contactez-nous très vite au SNES académique. Nous intervenons plusieurs fois par semaine au rectorat.

Le collectif TZR SNES va se réunir très prochainement pour faire un bilan de la situation et envisager les actions à mener.

B. GELY

SE SYNDIQUER

Si vous étiez syndiqué(e) au SNES en 2006-2007 vous venez de recevoir votre bulletin d'adhésion pré-imprimé ; il suffit d'y apporter les modifications éventuelles et de le remettre au responsable ou au trésorier de votre S1 (ou à défaut de l'envoyer au S3) accompagné du règlement de la cotisation.

Si vous n'étiez pas adhérent(e) au SNES l'an dernier, si vous avez égaré ou si vous n'avez pas reçu le bulletin d'adhésion pré-imprimé, demandez un bulletin d'adhésion au responsable SNES de votre établissement (ou au S3), remplissez le soigneusement, et remettez-le lui (à défaut envoyez-le au S3), accompagné du

règlement de votre cotisation.

Vous pouvez régler le montant de votre cotisation par chèque ou par prélèvement fractionné en 3 ou 5 fois (attention les frais de prélèvement, dans ce cas, seront plus élevés, d'environ 1,50 €).

Paiement fractionné : Si vous avez payé votre cotisation 2006-2007 en paiement fractionné, il n'est pas nécessaire de joindre un nouveau RIB ou RIP, **sauf si votre numéro de compte a changé ou si vous êtes nouveau dans l'académie.**

Si vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois, ou si votre numéro de compte a changé, ou si vous êtes nouveau dans l'académie, joignez

un RIB ou un RIP et l'autorisation de prélèvement à votre bulletin d'adhésion.

Vous recevrez dans quelques semaines votre nouvelle carte d'adhérent, accompagnée du **justificatif d'adhésion** : ne l'égariez pas, vous devrez le joindre à votre déclaration de revenus.

Attention : pour bénéficier de la réduction d'impôt - **66% du montant de la cotisation** - votre (ré)adhésion doit avoir été enregistrée avant le 31 décembre 2007. Pour être mieux informé(e), n'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail personnelle sur votre bulletin d'adhésion.

R. LABORIE - C. QUITTET - A. ROUSSEL

EN BREF

Postes avec complément de service

Depuis quelques années, du fait des restrictions budgétaires, l'administration multiple les postes à complément de service. Notre action a imposé l'abrogation du décret de Robien qui remettait en cause nos statuts, qui restent donc régis par les décrets de 50, et le ministère se trouve en difficulté pour appliquer sa politique de gestion.

Nous devons nous saisir de ce succès pour combattre la multiplication des postes à complément de service. Le Snes est déjà intervenu à plusieurs reprises pour défendre des collègues affectés sur des postes avec complément de service sur des communes éloignées, ou sur 3 (ou même 4) établissements, et qui avaient engagé un recours ; il continuera à agir pour défendre individuellement et collectivement nos collègues.

Décharge pour service sur plusieurs établissements

En cas de service sur 2 établissements de communes non limitrophes, IHSA ou 1 heure de décharge horaire peuvent être attribuées sur décision rectorale. En cas de service sur 3 établissements, cette heure est de droit.

Pensez à réclamer ces heures auprès de votre chef d'établissement.

Frais de déplacement entre plusieurs établissements

Si vous exercez sur plusieurs établissements dont l'un est situé hors de votre résidence privée et de votre résidence administrative, vous pouvez demander des frais de déplacement entre les établissements d'exercice. Les formulaires doivent être remplis tous les mois par vos chefs d'établissement et envoyés au rectorat.

Cette indemnité concerne les titulaires de poste ou les TZR affectés à l'année ne pouvant percevoir des ISSR.

Déplacements domicile-travail

Depuis janvier 2007 vous pouvez vous faire indemniser une partie des déplacements entre votre domicile et votre établissement si vous utilisez des transports en commun : le remboursement se fait à hauteur de 50% du prix de l'abonnement (avec un plafond de 51,75 euros par mois). Attention : le remboursement concerne les abonnements annuels. Ne sont pris en charge les abonnements mensuels que s'il n'existe pas d'abonnement annuel pour votre trajet. Les imprimés de demande sont à retirer dans vos secrétariats et à remettre avec la photocopie de votre abonnement avant le 30 septembre 2007 (Décret 2006-1663).

Première chaire

Suite à nos actions, les décrets De Robien ont été annulés et l'heure de chaire rétablie. Le rectorat a donné à chaque lycée un certain nombre d'HS, mais pas forcément assez, et de plus l'administration peut être tentée, dans certains établissements, d'en garder quelques unes pour se donner une souplesse.

Vérifiez donc si votre service vous permet d'avoir la première chaire et si elle vous sera effectivement comptée et payée.

Dossier de retraite

Déposez de toute urgence votre dossier de retraite pour l'année prochaine si vous envisagez de faire valoir vos droits (délai de 10 mois entre le dépôt du dossier et la date de départ).

ISSR

Elle est due aux TZR pour tout remplacement (REP) de courte ou moyenne durée. Il s'agit d'un taux journalier calculé d'après la distance

entre l'établissement de rattachement et celui du remplacement.

En cas d'affectation en poste à l'année (AFA) elle n'est payée que si l'arrêté est daté du lendemain de la rentrée scolaire.

Faites faire un « état » mensuel envoyé au rectorat par votre établissement de rattachement.

Reclassements

Dossier à remplir avant le 1er octobre.

Heures Supplémentaires

La politique gouvernementale crée une inflation d'heures supplémentaires, défiscalisées dans l'espoir que nombre de collègues les acceptent : les heures sup « habituelles », celles restituées aux établissements après l'abrogation du décret de Robien ; s'y ajouteront bientôt l'équivalent de 3500 postes (!) supprimés et transformés en heures sup, les « études surveillées » le soir que l'on risque de demander aux enseignants de prendre en charge puisque les emplois d'étudiants surveillants sont supprimés...

C'est aussi de cette façon que le gouvernement compte faire passer les suppressions massives de postes, et faire croire à l'opinion qu'il revalorise notre métier. Cette politique incite nombre de chefs d'établissements à faire pression sur les collègues pour qu'ils acceptent le plus possible d'heures supplémentaires.

Alors, ne laissons pas faire, ne nous laissons pas prendre à ce leurre. Organisons collectivement l'action contre la multiplication des heures sup, pour les créations de postes, et pour une véritable revalorisation de notre métier, de nos salaires et de nos carrières.

Et pour commencer, rappelons à chacun, y compris à l'administration, qu'on ne peut en aucun cas imposer plus d'une heure supplémentaire à un collègue. Et mobilisons-nous pour défendre nos statuts.